



AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil intercommunal ARASMAC
du 25 septembre 2025 à la Grande Salle de Lully, à 19h00**

Présidence : M. Eric Rondot
Secrétaire : Mme Marta Da Cunha
Présences : Selon la liste des présences

M. E. Rondot (Président), ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité de direction (CODIR), ainsi qu'à tous les membres des communes présents du Conseil intercommunal ARASMAC, ayant répondu à la convocation, qui a été adressée aux communes conformément aux statuts de l'Association.

Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation de la DGCS sur la nouvelle gouvernance des RAS
4. Assermentation de nouveaux conseillers communaux
5. Adoption du procès-verbal du 19 juin 2025
6. Préavis N° 02/09.2025 « Budget 2026 »
7. Préavis N° 03/09.2025 : Création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – 66 places d'accueil préscolaire à Little Green House – Tolochenaz
8. Préavis N° 04/09.2025 : Création de nouvelles places d'accueil au sein du Réseau AJEMA – 44 places d'accueil préscolaire à Little Green House – Echandens
9. Communications du Bureau
10. Communications du Comité de direction ARASMAC
11. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance)

1. Liste des présences

13 communes excusées : Berolle, Bougy-Villars, Cuarnens, Dizy, Echichens, Gollion, La Chauv, L'Isle, Lully, Mollens, Pompaples, Saint-Livres, Saint-Oyens,

7 communes absentes non excusées : Bière, Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Mauraz, Mont-la-Ville, Montricher, Senarclens,

36/56

Le quorum est atteint, l'Assemblée peut siéger et délibérer valablement.

2. Adoption de l'ordre du jour

Modification de l'ordre du jour, pour y rajouter le point 3 - Présentation de la DGCS sur la nouvelle gouvernance des RAS.

L'ordre du jour modifié est adopté par l'Assemblée.

3. Présentation de la DGCS sur la nouvelle gouvernance des RAS

Cf. présentation en annexe

4. Assermentation nouveaux conseillers

M. E. Rondot (Président) prie les personnes qui participent pour la première fois à la séance du Conseil intercommunal de bien vouloir se présenter devant l'Assemblée, afin de procéder à leur assermentation. Les personnes concernées sont Mmes Maria Welham Ruiters (Ferreyres) et Anouk Gäumann (St-Prex) ainsi que M. Adrien Veillard (Romanel-sur-Morges).

Le Président demande à l'Assemblée de se lever pour la lecture de la prestation de serment. Après avoir pris connaissance et accepté cette dernière, Mmes Welham Ruiters et Gäumann et M. Veillard sont considérés comme membres du Conseil Intercommunal et peuvent dès à présent participer aux délibérations.

5. Adoption du procès-verbal du 19 juin 2025

Le procès-verbal est adopté à majorité – 3 abstentions.

6. Préavis N°02/09.2025 – Budget 2026

M. L. Tissot (Moiry), lit le rapport dont les conclusions sont identiques à celles du préavis du CODIR. La discussion est ouverte.

Vote

1. d'approuver les budgets de l'exercice 2026 relatifs aux buts principaux :
 - a. CSR (Centre social régional) – Centre de charges 71000 – **accepté à l'unanimité**
 - b. AAS (Agence d'assurances sociales) – Centre de charges 72000 - **accepté à l'unanimité**
 - c. CRD (Centre régional de décisions) – Centre de charges 72300 - **accepté à l'unanimité**
2. d'approuver les budgets de l'exercice 2026 relatifs au but optionnel du secteur de l'enfance, soit :
 - a. AJEMA (accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne) – Centre de charges 73100 - **accepté à l'unanimité**
 - b. AFJ (Accueil familial de jour) – Centre de charges 73300 - **accepté à l'unanimité**

7. Préavis N°03/09.2025 – Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA – 66 places d'accueil préscolaire à Little Green House - Tolochenaz

Mme F. Queiros (Ballens), lit le rapport dont les conclusions sont identiques à celles du préavis du CODIR. La discussion est ouverte.

Vote

1. d'accepter la création de 66 places préscolaires supplémentaires dès le 1er janvier 2026 ; - **accepté à l'unanimité**
2. d'approuver et de porter au budget 2026 les montants maximums suivants, en sus des montants du préavis 02/09.2025 :
 - a. CHF 810'000.- compte 73100.4525.00 - Participation des communes ; - **accepté à l'unanimité**
 - b. CHF 810'000.- compte 73100.3525.01 - Subvention par le réseau du déficit des structures. - **accepté à l'unanimité**

8. Préavis N°04/09.2025 – Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA – 44 places d'accueil préscolaire à Little Green House - Echandens

Mme F. Queiros (Ballens), lit le rapport dont les conclusions sont identiques à celles du préavis du CODIR. La discussion est ouverte.

Vote

1. d'accepter la création de 44 places préscolaires supplémentaires au sein de la structure Little Green House à Echandens, dès le 1er janvier 2026 ; - **accepté à l'unanimité**
2. d'approuver et de porter au budget 2026 les montants maximums suivants, en sus des montants du préavis 02/09.2025 :
 - a. CHF 531'000. – au compte 73100.4525.00 – Participation des communes ; - **accepté à l'unanimité**
 - b. CHF 531'000. – au compte 73100.3525.01 – Subvention par le réseau du déficit des structures ; - **accepté à l'unanimité**
3. d'autoriser le Comité de direction à signer la convention de partenariat correspondante. - **accepté à l'unanimité**

9. Communications du Bureau

M. E. Rondot (Président) RAS

10. Communications du Comité de Direction ARASMAC

Mme V. Induni (Présidente du CODIR) donne plusieurs informations notamment au sujet d'un communiqué de presse de la FAJE relatif aux coupes budgétaires, ainsi que sur la séparation administrative et opérationnelle avec l'ASSAGIE, des prochains départs de l'AJEM, la nouvelle gouvernance des RAS et la fusion des régions Morges et Nyon (documents en annexe au PV).

Mme Z. Salangros (Féchy) demande si physiquement l'un ou l'autre des ARAS (Nyon ou Morges) va disparaître pour que toutes les activités soient concentrées au même endroit. Mme V. Induni (Présidente du CODIR) ne peut pas l'assurer, mais ne pense pas qu'un site comme Morges ou Nyon peut disparaître. Le but étant que l'action sociale reste déployée dans l'ensemble du Canton.

M. V. Jaques (Morges) fait une réflexion des heures consacrées par les membres du CODIR à l'ARASMAC actuellement. Le terrain de jeu double, mais il y aura moins d'élus municipaux au sein du futur Conseil d'établissement. Il s'agit d'un point d'attention à avoir à ce niveau-là.

Une question est posée sur le pouvoir de décision qui sera laissé aux Communes dans ce nouveau système. Mme V. Induni (Présidente du CODIR) explique qu'à ce stade il est difficile de répondre à cette question, que nous sommes au début des démarches et que nous ne savons pas quelle marge de manœuvre il restera aux Communes.

Mme Z. Salangros (Féchy) informe qu'elle trouverait intéressant la création d'une cellule entre les ERAS et les CMS car il manque de la collaboration entre les entités. Elle se demande si ceci est étudié dans ce cadre. M. A. Vieira (Directeur de l'ARASMAC) répond de suite qu'il n'y a pas de coordination à niveau-là, mais qu'effectivement nous n'avons pas attendu ce changement des territoires pour travailler tous ensemble.

Mme N. Reymond (La Sarraz) au sujet du CMS Cossonay. Est-ce qu'ils pourront/devront se déterminer dans quel périmètre ils voudront être (Yverdon ou Morges) ? Mme V. Induni (Présidente du CODIR) informe que c'est une possibilité, mais les CMS ne sont pas encore au courant, n'ont pas encore été intégrés dans cette démarche et de plus, ce n'est pas dans nos mains.

11. Divers & propositions

M. Y. Furer (Lonay) informe qu'il était mentionné dans le rapport de la Commission que l'ARASMAC transmettrait prochainement un courrier à tout le personnel de l'AJEMA afin de les informer de la fin des contrats au 31.12.2027. N'est-il pas risqué de se retrouver avec personne à l'AJEMA car tout le monde décide de partir ? M. A. Vieira (Directeur de l'ARASMAC) informe que tout le personnel est déjà au courant de cette date butoir, que des rencontres ont été effectués avec les concernés afin de faire le point, éventuellement proposer un autre poste au sein de l'ARASMAC. A l'heure actuelle, les personnes concernées sont plutôt dans l'optique de vivre cette fin de réseau. Une lettre sera effectivement transmise au mois de janvier pour acter cette fin, bien au-delà du délai légal des 6 mois avant la fin du contrat.

M. E. Rondot (Président) informe l'Assemblée de la prochaine séance :

- Séance ordinaire du Conseil intercommunal ARASMAC – 18 juin 2026 à 19h - Lully

La séance est levée à 20 h 50

Au nom du Conseil intercommunal

Eric Rondot
Président

Marta Da Cunha
Secrétaire

Lully, le 25.09.2025

Annexes ment.

Réforme Régions d'action sociale

Septembre 2025

Les régions d'action sociale jusqu'à aujourd'hui



- 1990: 1^{er} regroupement des services sociaux communaux, cantonaux et privés
- 1996: EMPL de création des ARAS (20 régions envisagés)
 - Associations de communes
 - Frais administratifs dans la facture sociale (jusqu'en 2020)
- 2004: décision de regrouper les Agence communales d'assurances sociales sous les RAS
- 10 régions d'actions sociale:
 - **Centres sociaux régionaux:** revenu d'insertion, accompagnement social pour assurer l'insertion
 - **Agences d'assurances sociales:** accompagnent les demandes de prestations complémentaires AVS/AI, subsides, rentes AVS, rentes survivant, etc.
 - **(2016) Centres régionaux de décision:** PC Familles
 - **(2018...) Unités communes** en collaboration avec les offices régionaux de placement: accompagnent vers l'emploi

Pourquoi réformer?



- Financement 100% par le Canton depuis 2020 mais toujours dirigé par les associations de commune
- Favoriser le lien avec le secteur médico-social (accompagner le vieillissement de la population, assurer des liens étroits entre problématiques sociales et de santé)
- Dépasser une relation basée sur une opposition Communes vs Canton
- Sortir d'une vision centrée sur la délivrance du revenu d'insertion
- Changer une image plus ou moins stigmatisante du recours aux Centres sociaux régionaux

Processus de **co-construction** du futur



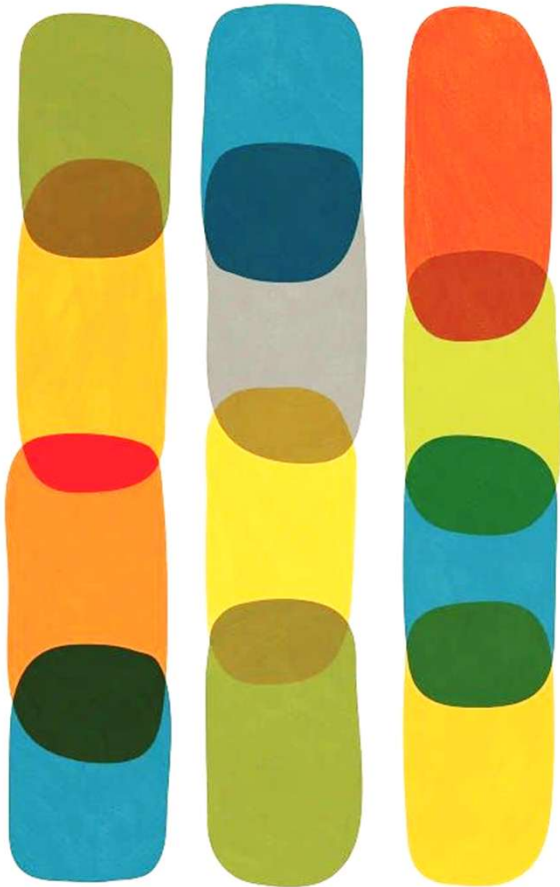
- 2024-2025: Travail avec les régions d'action sociale (12 ateliers)
=> note d'intention validée par le Conseil de politique sociale
- Mars 25 – Mars 26: Rédaction de projet de loi et des règlements d'applications avec les régions d'action sociale
=> soumission au CE à l'automne 25 et vote au Grand Conseil en 2026
- Suivi du projet par un CODIR commun Canton (DGCS) / régions
- Mise en œuvre de la réforme: début 2027

Future **gouvernance**



- 7 établissements régionaux d'action sociale (ERAS): autonomes, périmètres alignés sur les associations/fondations CMS
- Comités de direction: représentants communes, directeurs associations/fondations CMS, représentant du monde social ou économique. 7 à 9 membres
- Financement global pour les missions de prévention, d'accueil, de soutien et d'insertion, indépendamment du droit à une prestation financière
- Création d'une instance cantonale: direction DGCS et directions ERAS pour co-construire l'application de la politique sociale cantonale

Territorialité et **proximité**



- La réduction du nombre de régions n'implique aucune fermeture de site
- Des régions plus grandes doivent au contraire permettre d'offrir un panel de prestations plus large
- Des territoires harmonisés avec les A/F CMS
- L'ERAS a vocation à être un partenaire pour l'ensemble des acteurs locaux: les communes, les acteurs du monde social, le tissu économique.
- Son autonomie doit lui permettre de répondre plus directement aux attentes de chaque commune qui le souhaite

Un changement **progressif**

- Garantie des salaires et de l'emploi
- Le premier objectif est de maintenir l'activité sans perturbation.
- La création de l'ERAS n'est ainsi pas l'aboutissement de la réforme mais la base pour développer l'activité dans le sens des objectifs poursuivis
- Les changements relèvent d'abord de la direction locale

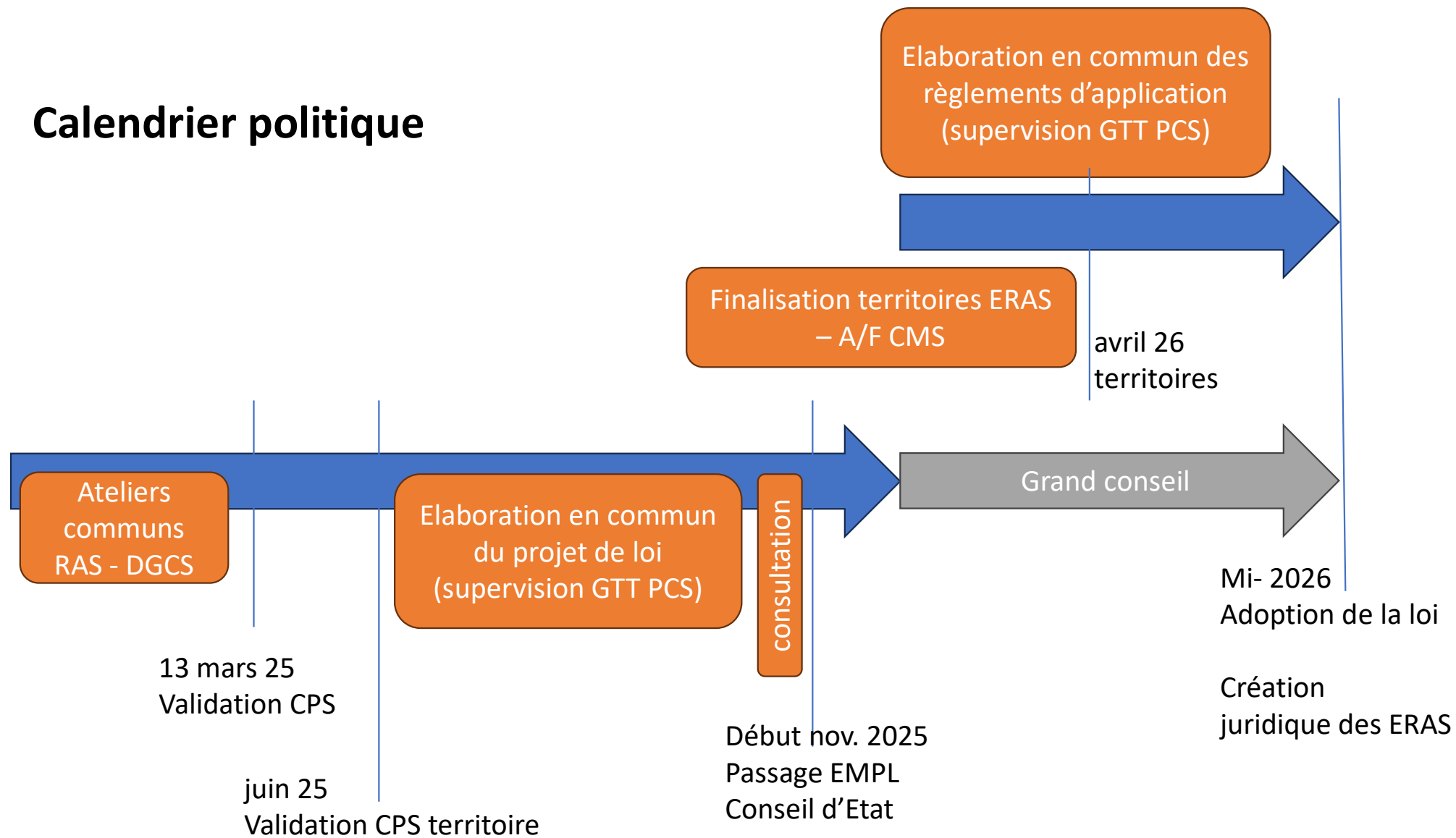


Des objectifs globaux



- Favoriser le recours et la détection précoce
- Réduire le non-recours
- Pouvoir offrir à la personne une approche globale notamment en lien avec les problématiques médico-sociales.
- Favoriser l'innovation sociale et le partage des expériences

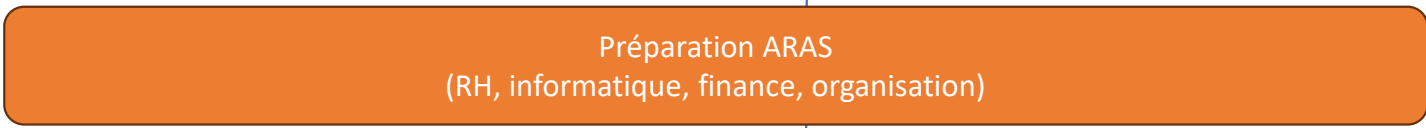
Calendrier politique



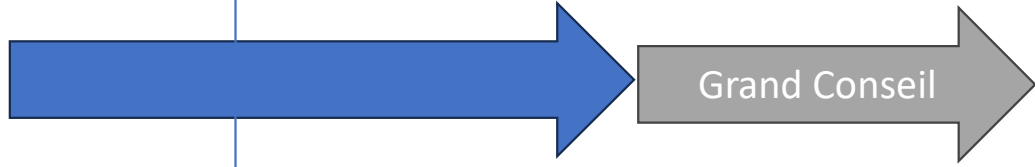
1^{er} janv 27
Transfert de responsabilité
et de personnel

Calendrier administratif

Création juridique ERAS



Renouvellement ARAS



Début nov. 2025
Passage EMPL
Conseil d'Etat

Mi- 2026
Adoption de la loi

COMMUNICATIONS AU CI DU 25.9.2025

Compte rendu de la séparation administrative et opérationnelle avec l'ASSAGIE

Pour rappel, la sortie des communes l'ASSAGIE s'est formellement effectuée au 31 juillet 2025 et a concerné vingt accueillantes en milieu familial ainsi que neuf structures d'accueil.

La transition relative à la vingtaine d'accueillantes en milieu familial a pu s'opérer progressivement au cours des derniers mois. L'AJEMA a accompagné la coordinatrice de l'ASSAGIE, notamment en contribuant à sa formation, afin de lui permettre d'être pleinement familiarisée avec l'accueil familial de jour dès le 1er août.

Les accueillantes avaient été informées, dès la fin de l'année 2024, de la résiliation à venir de leur contrat de travail avec l'AJEMA. L'AJEMA a transmis toutes les informations contractuelles à l'ASSAGIE afin de veiller à ce qu'elles aient au moins des conditions identiques. Après obtention de leur accord, leurs dossiers ont été transmis à leur nouvel employeur juste avant le transfert vers le nouveau réseau. Des communications écrites ont parallèlement été adressées aux parents sous contrat ainsi qu'aux accueillantes. Les facturations aux parents et les versements des salaires aux accueillantes ont pu être assurés de manière adéquate.

La même démarche a été menée auprès des parents : les contrats en vigueur avec l'AJEMA ont été résiliés, permettant la conclusion de nouveaux contrats auprès de l'ASSAGIE. Cette procédure a garanti la continuité de l'accueil tout en respectant les bases légales et contractuelles applicables. Le fait que l'ASSAGIE ait maintenu la même politique tarifaire ainsi que des conditions générales très proches a par ailleurs constitué un élément rassurant pour les familles.

Un important travail de coordination a également été réalisé entre l'AJEMA et la FAJE pour le réajustement des subventions en lien avec la sortie des accueillantes, notamment pour l'accueil familial de jour.

Parallèlement, un travail particulièrement conséquent a été mené sur le logiciel métier CSE Kibe. La séparation des contrats, des listes d'attente et de la facturation a nécessité une migration complète d'une base de données à une autre. Nos équipes administratives ont consacré un temps considérable à la réalisation de tests et de simulations afin de s'assurer que cette séparation ne

générait aucune problématique, ni sur les contrats, ni sur la facturation entre autre.

Un travail similaire a également été effectué par l'ASSAGIE. Ces opérations se sont déroulées en plusieurs étapes, pour aboutir à la séparation complète des bases de données à fin juin, le système étant désormais pleinement opérationnel.

Les conventions inter-réseaux ont également pu être mises en place, garantissant la poursuite de l'accueil des enfants de part et d'autre tout en maintenant le bénéfice du rabais fratrie. La collaboration entre l'AJEMA et l'ASSAGIE s'est avérée constructive et s'est renforcée au fil des mois.

Il reste enfin à procéder au décompte final pour la période allant du 1er janvier au 31 juillet 2025. Ce décompte sera réalisé conformément aux modalités prévues dans le préavis « dérogation aux statuts de l'ARASMAC, sortie du but optionnel des communes ASSAGIE » qui avait été adopté par votre Conseil.

En résumé, le comité directeur salue le fait que la séparation entre le réseau AJEMA et le réseau ASSAGIE ait pu se dérouler de manière la plus confortable possible, tant pour les structures que pour les familles et remercie ici toutes les personnes qui ont travaillé sur ce dossier, tant du côté de notre personnel de l'AJEMA que de celui de l'ASSAGIE.

Prochains départs de l'AJEMA, Morges et Saint-Prex

Comme vous le savez déjà, à la fin de cette année 2025, deux départs de communes sont prévus, à savoir celui de Morges qui aura son propre réseau ville et de Saint-Prex qui rejoindra le réseau Dame Tartine.

A la demande et en concertation avec Morges, il a été décidé de conserver les AMF morgiennes dans le réseau AJEMA jusqu'à la fin de l'année 2026. Cette solution est gagnante-gagnante, permettant d'une part à Morges de se préparer à l'accueil et à l'encadrement des AMF de manière plus sereine et à l'AJEMA de conserver du personnel en relation avec l'accueil en milieu familial jusqu'à la dissolution du réseau à fin 2026.

Nouvelle gouvernance des RAS et fusion des régions Morges et Nyon

Vous avez pu entendre tout à l'heure M. Matthieu Capacarrère, de la DGCS qui vous a présenté le dossier de la réorganisation des régions d'action sociale. Je

souhaite vous donner encore quelques informations spécifiques à notre région et au travail mené en collaboration avec la région d'action sociale de Nyon.

Notre premier travail consiste en la nomination d'un directeur ad interim du futur ERAS, d'ici mi-novembre. Nous avons décidé avec la région Nyon, de nous faire accompagner par une entreprise spécialisée en recrutement de cadres dirigeants. La DGCS participera au dernier entretien. Nous disposons d'un délai à mi-novembre pour procéder à ce recrutement qui se déroulera uniquement avec deux candidats, à savoir, les directeurs actuels des régions concernées, MM. Anthony Viera, notre directeur, et Antoine Steiner, directeur de l'ARAS Nyon.

Nous avons également décidé de mandater la société AdValoris pour nous accompagner dans le processus de fusion. Le canton a donné à chaque région, en particulier à celles qui fusionnent, les moyens financiers pour procéder à ces mandats.

Dans le cadre de la fusion, nous devons également déterminer rapidement le siège de la future ERAS, celui-ci devant être indiqué dans le projet de loi qui sera soumis au Grand Conseil. Pour notre part, nous souhaitons que ce siège soit à Morges, étant donné que notre district a une plus grande proportion de personnes ayant recours au CSR pour le Revenu d'insertion et que, par ailleurs, l'unité commune ORP-CSR partagée avec Nyon est déjà située sur leur district, à savoir à Gland.

Enfin, je vous informe que 40 communes, dans le canton, ne sont pas sur le même territoire en ce qui concerne l'action sociale et les soins à domicile. C'est le cas notamment pour plusieurs communes de notre district, qui sont actuellement desservies par le CMS de Cossonay, sous l'égide non pas de la Fondation de la Côte, mais de l'ASPMAD Jura Nord Vaudois. La DGCS a prévu de contacter les communes concernées durant le premier semestre 2026, pour déterminer avec elles, en concertation avec les associations fondations de soins à domicile, quel rattachement sera décidé. Il est important de bien savoir que, pour le moment, rien n'est acté dans ce cadre.

Merci pour votre attention.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accueil de jour de l'enfance

Coupe de près de 10 millions dans l'accueil de jour : quelle vision pour l'avenir ?

Le Canton de Vaud annonce une réduction de près de 10 millions du budget alloué à l'accueil de jour de l'enfance dès 2026. Cette décision fragilise l'avenir d'un dispositif pourtant indispensable alors même que la demande en places ne cesse de croître et que les réseaux et les communes font face à de multiples défis.

Une décision brutale et incompréhensible

La FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) verra son budget diminuer dès 2026, sans aucune garantie pour les années suivantes. Pour rappel, la Loi sur l'accueil de jour (LAJE) fixe la contribution de l'État à 25% de la masse salariale du personnel éducatif. Or, cette part sera réduite à 23% en 2026, soit près de 10 millions en moins. Cette coupe remet en cause les engagements pris par le Canton, notamment lors de la RIE III, où un renforcement du soutien avait été annoncé.

Dans un contexte marqué par une pénurie de personnel, des besoins croissants en termes de qualité et d'inclusion et une demande toujours plus forte, cette décision envoie un signal catastrophique. Alors que l'accueil de jour constitue un véritable service public, indispensable pour permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale et pour favoriser l'égalité des chances, le Canton choisit aujourd'hui de se désengager. Ce choix peut être perçu comme le début d'un démantèlement du système.

Des conséquences directes pour les communes, les réseaux et les familles

Les réseaux et les communes travaillent déjà à répondre aux objectifs de développement fixés par les projections de MicroGIS SA, ainsi qu'aux enjeux d'inclusion, en veillant au maintien de la qualité de l'accueil ainsi que des conditions de travail. Sans réduction des prestations, la coupe annoncée risque de reporter la charge sur les communes, qui financent déjà toujours davantage l'AJE, ou sur les parents, qui assument déjà une part importante du coût. Quant à un report sur le personnel, il mettrait directement en péril la qualité de l'accueil et doit être écarté.

Cette incertitude budgétaire pourrait également freiner, voire remettre en question, certains projets de développement dans les communes, notamment dans le domaine préscolaire, alors même que la demande augmente constamment.



L'appel de la FRAJE

Si la FRAJE prend acte du fait que le financement 2026 devrait être garanti par la FAJE, ce qui rassure temporairement les communes et réseaux qui ont déjà bouclé leurs budgets, cette garantie ponctuelle ne règle en rien l'absence de vision à long terme.

La FRAJE appelle le Canton de Vaud à revenir sur sa décision et à définir clairement sa stratégie pour l'accueil de jour. Elle recommande que les moyens nécessaires soient inscrits durablement dans cette politique publique essentielle afin de garantir un système de qualité à la hauteur des ambitions affichées.

Seul le maintien d'un financement clair, stable et durable du Canton permettra d'assurer un accueil de qualité, des conditions de travail adéquates et une vision pérenne pour les réseaux et les communes.

Lausanne, le 24 septembre 2025

RENSEIGNEMENTS

Laurie Willommet, Présidente et Municipale à Vevey : 079 688 82 42, laurie.willommet@vevey.ch

David Payot, Conseiller municipal, Direction enfance, jeunesse et quartiers : 078 647 12 86, david.payot@lausanne.ch

LISTE DES PRÉSENCES A LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL




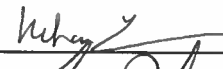

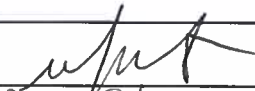
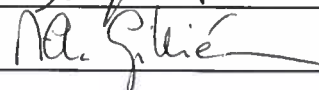
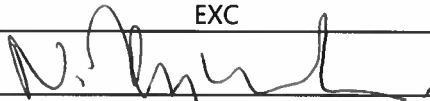

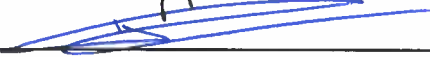
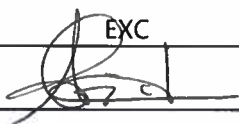

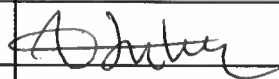
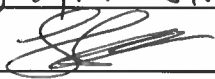
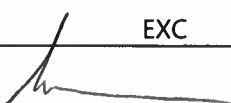

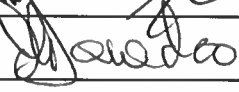



AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR


CONSEIL INTERCOMMUNAL

**du jeudi 25 septembre 2025 à 19h00,
à la Grande salle, Lully**

56 COMMUNES DE LA RÉGION MORGES-AUBONNE-COSSONAY		
Communes	Nom et prénom du-de la délégué-e (caractères d'imprimerie s.v.p.)	Signature
Aclens	DORNIER Vincent	
Allaman	GUEX Patrick	
Aubonne	LINDER Sande	
Ballens	Aureios Françoise	
Berolle	EXC	
Bière		
Bougy-Villars	EXC	
Bremblens	Maeva Früh	
Buchillon	EXC	
Chavannes-le-Veyron		
Chevilly	Bielser Chantal	
Chigny	Kirpuz DECURWEX B.	
Clarmont	Fabrice Ribaud	
Cossonay		
Cuarnens	EXC	
Denens	Perey Bernard	
Denges	Ch. Monnin F.	
Dizy	EXC	
Echandens		
Echichens	EXC	

Eclépens	Gachet Daniel	
Etoy	Ruist Marianne	
Féchy		
Ferreyres	Katarina Harach	
Gimel	Gignoul Laurent	
Gollion	EXC	
Grancy	Recht Szymon	
Hautemorges	Giliéron H. Christine	
La Chaux	EXC	
La Sarraz		
L'Isle	EXC	
Lavigny		
Lonay		
Lully	EXC	
Lussy-sur-Morges		Grat Aline
Mauraz		
Moiry	Tissot Lionel	
Mollens	EXC	
Mont-la-Ville		
Montricher		
Morges	Jaguz Vincent	
Orny		
Pompaples	EXC	
Préverenges		
Romanel-sur-Morges	Adrien Veillon	A. VM
Saint-Livres	EXC	
Saint-Oyens	EXC	
Saint-Prex	VON OVERBECK JAW	
Saubraz	Kévin de Joradeo	
Senarclens		
Tolochenaz	Bridet Salome	

Vaux-sur-Morges	Al. Farel - Coull	Al. Farel - Coull
Villars-sous-Yens	Ch. Aubert	Ch. Aubert
Vufflens-le-Château	Nussbaum Sylvie	Nussbaum
Vullierens	Fabienne Perin	Perin
Yens	EXC	
COMITÉ DE DIRECTION ARASMAC		
COMMUNES	NOM ET PRENOM	Signature
Aubonne	ZWEIFEL Catherine	C. Zweifel
Cossonay	INDUNI Valérie (Présidente)	
Hautemorges	DELAY François	F. Delay
Morges	PELLEGRINO Laurent	L. Pellegrino
Préverenges	DELACRÉTAZ Guy	G. Delacrétaaz
Saint-Prex	HENNARD Anthony	A. Hennard
Gallon	PACHE Francine	F. Pache
DIRECTION - BUREAU		
NOM ET PRENOM	FONCTION	Signature
VIEIRA Anthony	Directeur ARASMAC	A. Vieira
RONDOT Eric	Président CI ARASMAC	E. Rondot
DA CUNHA Marta	Secrétaire CI ARASMAC	M. Da Cunha

AUTRES - EXTERNES		
NOM ET PRENOM	INSTITUTION	Signature
D'Indica Claudin	ARASMAC	

Lully, le 25.09.2025